

*AVISU CESEC 2022-03<sup>1</sup>*  
**AVIS CESEC 2022-03**

*Relatif au*  
*Rilativu à u*

**Projet de création de nouveaux établissements publics locaux d'enseignement pour le Grand Aiacciu**

**Prughjettu di criazioni di novi stabilimenti lucali d'insignamentu pa u rughjonu aiaccinu**

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

*Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;*

**Vu** la lettre de saisine du 11 janvier 2022 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur **le projet de création de nouveaux établissements publics locaux d'enseignement pour le Grand Aiacciu ;**

*Vistu a lettera di presentazione di u 11 di ghjinnaghju di u 2022 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à u prughjettu di criazioni di novi stabilimenti lucali d'insignamentu pa u rughjonu aiaccinu*

**Après avoir entendu**, Monsieur Jean-François Cubells, DGA en charge de l'éducation, l'enseignement, la formation et la langue corse

**Sur rapport de François CASABIANCA**, pour la commission " éducation, formation, jeunesse »;

*À nant'à u raportu di François CASABIANCA per a Cummissione educazione, furmazione è ghjuventù*

---

<sup>1</sup>Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Votants : 53

NPAV : 1 (P. SANTONI)

ABS : 1 (M. BARBE)

Contre : 0

Pour : 51

*U Cunsigliu Ecnomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica  
Adunitu in seduta pienaria u 25 di ghjinnaghju 2022, in Aiacciu  
Prununzia l'avisu chì seguita*

La Collectivité de Corse est compétente pour définir la localisation et financer la construction, l'équipement et l'entretien des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement.

A ce titre et pour anticiper d'éventuels problèmes de saturations prévus par des études menées en ce sens, elle a décidé la mise en place d'un groupe de travail technique pour étudier un projet d'évolution de la carte des EPLE du grand Ajaccio et pour définir et mettre en place une stratégie afin de lancer des études relatives à la création de nouveaux EPLE sur ce secteur.

Les propositions de ce groupe de travail sont :

- La création d'un collège d'enseignement général et professionnel adapté d'une capacité de 800 élèves.
- La création d'un lycée d'enseignement général et professionnel d'une capacité de 1200 élèves répartis comme suit : 600 élèves pour l'enseignement général ; 600 élèves pour l'enseignement professionnel spécialisé dans les domaines de l'hôtellerie/restauration (avec la création d'infrastructures dédiées) et le sanitaire et social.

Des interrogations demeurent toutefois sur la localisation de ces 2 établissements et sur l'opportunité ou non de les regrouper en cité scolaire.

La Collectivité de Corse fera appel à une AMO programmatrice de manière à présenter et envisager l'ensemble des possibilités. Les projets devront tenir compte des exigences en termes d'intégration paysagère, de respect de l'environnement et d'accès (utilisation de matériaux de construction, limitation des trajets, desserte favorisant le transport en commun et respect du PADDUC).

Une large concertation sera organisée avec l'ensemble des partenaires concernés pour permettre ensuite à l'Assemblée de Corse de se prononcer sur les projets retenus.

**Le CESECC estime** pertinent le choix de la zone périphérique d'Ajaccio au regard de l'évolution de la population. Toutefois, il **préconise** de réaliser en amont une enquête socio-démographique afin de créer un établissement à dimension humaine à la mesure de ces évolutions.

**Le CESECC apprécie** que les projets proposés soient établis dans le souci de la préservation de l'environnement.

**Le CESECC souligne** la pertinence de la réflexion menée en amont sur le type de formation qui serait proposé par cet établissement.

**Le CESECC souhaite** que la réflexion menée par l'AMO soit la plus globale possible. Il **suggère** qu'elle regroupe et implique des partenaires dans différents domaines, notamment des architectes et des urbanistes, pour anticiper sur les questions d'aménagement et de déplacements.

**Le CESECC attire** l'attention sur la répartition des espaces au sein du bâtiment pour le rendre véritablement fonctionnel et attractif. Il **propose** d'associer, à l'équipe de direction, des élèves, les parents d'élèves et les enseignants, à la conception des espaces intérieurs.

**Le CESECC émet** un avis favorable sur ce rapport.



**La Présidente,**

**Marie-Jeanne NICOLI**